

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

### 1. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

#### A. Rétrocessions

##### a. Notre-Dame-D'Oé « La Borde 1 » – Rétrocession des équipements communs – Délibération rectificative

Madame la Présidente expose :

#### Présentation

Par délibération en date du 21 février 2013, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé la réalisation d'une opération d'aménagement sur le site de « La Borde » sur la commune de Notre-Dame-d'Oé. Couvrant une superficie d'environ 7,5 hectares, le projet est réalisé en deux tranches opérationnelles et le programme prévoit :

- Tranche 1 :
  - o 23 terrains à bâtir ;
  - o 20 à 24 logements en promotion privée ;
  - o 22 logements locatifs sociaux ;
- Tranche 2 :
  - o 42 terrains à bâtir ;
  - o 40 logements locatifs sociaux (PLAI, PLUS et PLS).

Les travaux de la tranche 1 sont terminés. Il convient de procéder à la rétrocession des équipements communs du lotissement.

La tranche 2 est en cours de commercialisation.

.../...

Par délibération en date du 12 novembre 2024, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé le Directeur général à signer les actes authentiques en vue de la rétrocession des équipements communs du lotissement « La Borde » à Tours Métropole Val de Loire et à la commune de Notre-Dame-d'Oé.

Ces transferts de propriété étaient prévus conformément à la convention de rétrocession tripartite signée le 09 janvier 2020, entre La commune de Notre-Dame-d'Oé, Tours Métropole Val de Loire et Val Touraine Habitat. Celle-ci mentionne que :

- Les lots n°s 24 à 30 et n°s 32, 33 seront rétrocédés à Tours Métropole Val de Loire ;
- Les lots n°s 34 à 37 seront rétrocédés à la commune de Notre-Dame-d'Oé ;
- Le lot n° 38 sera provisoirement conservé par Val Touraine Habitat.

Les lots n° 24 à 30 ainsi que les lots n°s 32 et 33, sont des lots de réseaux, de voies de desserte et de bassin pluvial.

Les lots n°s 34 à 37 sont des lots de cheminements piétons.

Le lot n° 38, d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>, est une extrémité de cheminement. Val Touraine Habitat ne le conservera finalement pas.

Le 30 janvier 2026, Tours Métropole Val de Loire a signé le procès-verbal de remise des ouvrages réalisés sur le lotissement « La Borde 1 », première étape de la rétrocession.

Courant 2026, Tours Métropole Val de Loire, signale que la commune de Notre-Dame-d'Oé n'a pas la compétence en matière de cheminements piétons et qu'en conséquence les lots n°s 34 à 37, ainsi que le lot n° 38 doivent lui être également transférés. Ce que la commune de Notre-Dame-d'Oé reconnaît et accepte.

L'ensemble des équipements communs du lotissement « La Borde 1 » sera donc transféré dans le domaine public de Tours Métropole Val de Loire (lots n°s 24 à 30 et n°s 32 à 38). Tours Métropole Val de Loire, la commune de Notre-Dame-d'Oé et Val Touraine Habitat ont convenu de ne pas établir d'avenant à la convention de rétrocession.

La commune de Notre-Dame-d'Oé ne reprendra aucun équipement commun du lotissement. Seules les deux petites parcelles d'accotement, situées hors lotissement et résultant d'un alignement sur le chemin rural n° 36 seront transférées à la commune de Notre-Dame-d'Oé.

Il convient donc de préciser les parcelles cadastrales qui seront rétrocédées à chacune des deux collectivités.

### **Objet de la délibération**

La présente délibération concerne la rétrocession des équipements communs de la tranche 1 du lotissement « La Borde ». Elle annule et remplace la précédente délibération prise en date du 12 novembre 2024.

### **Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire**

Les parcelles cadastrales ci-après sont rétrocédées à Tours Métropole Val de Loire, qui les accepte. Une délibération, en ce sens, est à l'ordre du jour du Conseil métropolitain en juin prochain.

Conformément à la convention, cette rétrocession est consentie à l'euro symbolique.

<b>Parcelles rétrocédées à Tours Métropole Val de Loire</b>			
N° lot	Désignation	Parcelles cadastrales	Superficies cadastrales
24	Rue des Hautes Saugueuses : voiries, stationnements, noues, espaces verts, cheminements piétons, aire de regroupement des ordures ménagères	AA n° 100	615 m <sup>2</sup>
		AA n° 106	303m <sup>2</sup>
		AA n° 110	445 m <sup>2</sup>
		AA n° 121	1 050 m <sup>2</sup>
		AA n° 124	62 m <sup>2</sup>
		AA n° 144	908 m <sup>2</sup>
25	Allée de desserte, rue Gabriella Mistral	AA n° 107	85 m <sup>2</sup>
		AA n° 109	402 m <sup>2</sup>
		AA n° 145	977 m <sup>2</sup>
26	Allée de desserte, allée Madeleine Pelletier	AA n° 119	14 m <sup>2</sup>
		AA n° 146	681 m <sup>2</sup>
27	Allée de desserte, impasse Hubertine Auclert	AA n° 101	329 m <sup>2</sup>
28	Allée de desserte, allée Madeleine Pelletier	AA n° 113	23 m <sup>2</sup>
		AA n° 118	50 m <sup>2</sup>
		AA n° 147	63 m <sup>2</sup>
29	Allée de desserte, rue Gabriella Mistral	AA n° 151	270 m <sup>2</sup>
30	Stationnements publics	AA n° 111	228 m <sup>2</sup>
		AA n° 116	95 m <sup>2</sup>
31	Non concerné (divisé en parkings privés avec accès en indivision)	-	-
32	Bassin de rétention	AA n° 122	62 m <sup>2</sup>
		AA n° 125	2 213 m <sup>2</sup>
		AA n° 149	74 m <sup>2</sup>
33	Cheminements, espaces verts	AA n° 120	1 m <sup>2</sup>
		AA n° 123	30 m <sup>2</sup>
		AA n° 126	197 m <sup>2</sup>
		AA n° 150	184 m <sup>2</sup>
34	Cheminements piétons, espaces verts	AA n° 152	263 m <sup>2</sup>
		AA n° 166	60 m <sup>2</sup>
35	Cheminements piétons, espaces verts	AA n° 164	221 m <sup>2</sup>
36	Cheminements piétons, espaces verts	AA n° 155	63 m <sup>2</sup>
		AA n° 162	202 m <sup>2</sup>
37	Cheminements piétons, espaces verts	AA n° 163	10 m <sup>2</sup>
38	Cheminements piétons, espaces verts	AA n° 165	10 m <sup>2</sup>
<b>Surface totale</b>			<b>10 190 m<sup>2</sup></b>

## Transfert de propriété à la commune de Notre-Dame-d'Oé

Deux parcelles, situées hors périmètre du permis d'aménager et résultant de l'alignement sur le chemin rural n° 36, seront rétrocédées à la commune de Notre-Dame-d'Oé, qui les accepte. Une délibération, en ce sens, est à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal, en juin 2026.

Parcelles rétrocédées à la commune de Notre-Dame-d'Oé		
Désignation	Parcelles cadastrales	Superficies cadastrales
Accotement du chemin rural n° 36	AA n° 157 AA n° 167	112 m <sup>2</sup> 17 m <sup>2</sup>
<b>Surface totale</b>		<b>129 m<sup>2</sup></b>

Cette cession est consentie et acceptée au prix d'un euro. En considération du faible montant venant régulariser une situation, le vendeur dispense expressément l'acquéreur du versement du prix de vente.

.../...

### Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à :

- Signer les deux actes authentiques ;
- Prendre en charge les frais inhérents à ces rétrocessions (frais d'acte, ...);
- Et plus généralement, établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## **I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### **1. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT**

#### **A. Rétrocessions**

#### **b. Larçay « La Bergerie » - Rétrocession tranche 2**

Madame la Présidente expose :

#### **Présentation de l'opération**

Par délibération en date du 19 mars 2012, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé une mission d'aménagement proposée par la Commune de Larçay sur le secteur de « La Bergerie », après consultation organisée par cette dernière. Un traité de concession a ensuite été signé entre les deux parties les 02 août et 06 septembre 2012 ; puis prorogé par un avenant pour une durée de 6 ans les 20 janvier et 03 février 2021.

La première tranche de cette opération a permis la réalisation de 23 logements locatifs sociaux, 6 logements en accession sociale et 44 lots à bâtir réservés à la propriété privée. La rétrocession de celle-ci a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2019.

La deuxième tranche a permis la réalisation de 6 logements locatifs sociaux, 3 lots à bâtir réservés à la propriété privée et 21 logements collectifs destinés à la promotion privée accompagnés d'une salle communale. La commercialisation des lots est achevée, et en concertation avec la commune, les travaux de finition ont été engagés en octobre 2024 et sont à présent terminés.

Le traité de concession prévoit la rétrocession des espaces communs dans le domaine communal à l'article 20.

Par courrier, en date du 06 mai 2024, Val Touraine Habitat a demandé l'accord de la commune pour la rétrocession de l'espace commun de l'ilot destiné à la construction des 6 logements locatifs sociaux et qui correspond à la voirie de desserte des logements.

Val Touraine Habitat prévoit également de rétrocéder les parcelles aux abords de la rue de la Bergerie à la commune.

### Objet de la délibération

Les parcelles cadastrales à rétrocéder, concernées par le traité de concession, représentent une superficie totale de 5 138 m<sup>2</sup>, et sont référencées dans le tableau ci-dessous.

En complément, il est convenu avec la commune de rétrocéder les parcelles qui constituent les abords de la rue de la Bergerie, à savoir les parcelles cadastrées B n°2095 et B n°2075, représentant une superficie totale de 366 m<sup>2</sup>.

De plus, en accord avec la commune, il convient dans le même temps de rétrocéder la parcelle B n° 2193, d'une superficie d'environ 294 m<sup>2</sup>, qui constitue une voirie de desserte pour les logements locatifs sociaux.

Désignation	Section	Numéro	Superficie (m <sup>2</sup> )
Parcelles du traité de concession	B	2090	1 419 m <sup>2</sup>
	B	2092	135 m <sup>2</sup>
	B	2091	2 018 m <sup>2</sup>
	B	2094	202 m <sup>2</sup>
	B	2093	212 m <sup>2</sup>
	B	2076	23 m <sup>2</sup>
	B	2080	144 m <sup>2</sup>
	B	2073	118 m <sup>2</sup>
	B	2069	105 m <sup>2</sup>
	B	2067	7 m <sup>2</sup>
	B	2074	141 m <sup>2</sup>
	B	2071	3 m <sup>2</sup>
	B	2079	223 m <sup>2</sup>
B	1974	388 m <sup>2</sup>	
<b>Sous total</b>			<b>5 138 m<sup>2</sup></b>
Reliquat voirie	B	2095	332 m <sup>2</sup>
	B	2075	34 m <sup>2</sup>
<b>Sous total</b>			<b>366 m<sup>2</sup></b>
Voirie logements locatifs sociaux	B	2193	294 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL de la surface rétrocédée</b>			<b>5 798 m<sup>2</sup></b>

Cette rétrocession sera consentie au prix d'un Euro.

La commune prévoit de délibérer en ce sens lors de son Conseil Municipal du 30 juin 2026.

.../...

### **Décision**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à :

- Signer l'acte authentique de rétrocession,
- Prendre en charge les frais inhérents à cette rétrocession (frais de division cadastral, frais d'acte notarié, ...),
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## **I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### **2. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

#### **B. Plans de financement et réalisations**

##### **a. Saint-Antoine-du-Rocher « La Planche de Pierre » – Mise en place du financement définitif**

Madame la Présidente expose :

##### **Présentation**

Par délibération en date du 13 octobre 2025, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé l'achat en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de 18 logements locatifs sociaux (13 PLUS et 5 PLAI) avec stationnements extérieurs et jardins dont 8 collectifs et 10 individuels sur la commune de Saint-Antoine-du-rocher, au prix de 2 170 € HT /m<sup>2</sup> SHAB.

Il s'agit désormais de mettre en place le financement définitif de cette opération, dont l'équilibre a été impacté par la modification des surfaces des logements, lesquelles sont passées de 1 252.90 m<sup>2</sup> de SHAB à 1 267.63 m<sup>2</sup> de SHAB et par les augmentations successives de loyers intervenues entre 2022 et 2026, entraînant une baisse des fonds propres.

##### **Situation foncière**

Le contrat de réservation a été signé le 23 décembre 2025, plusieurs avenants ont été signés. La signature de l'acte a eu lieu le 10 avril 2026 avec la société SCCV European Homes 245, identifié au SIREN sous le numéro 907815286.

.../...

Nom du vendeur	Référence cadastrale	Surface cadastrale	Surface Habitable	Montant
SCCV EUROPEAN HOMES 245	AO n°s 1817 - 1820	2 441 m <sup>2</sup> environ	1 267.63 m <sup>2</sup>	2 170 € HT /m <sup>2</sup> SHAB

### Prix de revient et plan de financement prévisionnel

#### Prix de revient estimatif TTC – Logements

Postes	Coût estimé TTC		
	Locatif PLUS (T.V.A 10%)	Locatif PLAI (T.V.A 5.5%)	TOTAL (TTC)
Acquisition foncière	2 237 717 €	789 539 €	3 027 256 €
Honoraires	24 132 €	8 878 €	33 010 €
Aléas - Divers	36 186 €	12 768 €	48 954 €
<b>Prix total</b>	<b>2 298 035 €</b>	<b>811 185 €</b>	<b>3 109 220 €</b>

#### Plan de financement

Postes	Coût estimé TTC
	Total
Prêts CDC (Construction 40 ans – foncier 60 ans)	2 152 718 €
Subvention déléguée de l'Etat (CD37)	30 750 €
Subvention Région (CRST)	25 000 €
Subvention Action Logement Services	17 250 €
Fonds propres VTH (49 083 €/logt)	883 502 €
<b>Total</b>	<b>3 109 220 €</b>

### Prévisionnel opérationnel

Étape clé du projet à venir	Date prévisionnelle (trimestre)
Livraison	1 <sup>er</sup> trimestre 2028

.../...

.../...

### **Décision**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, donnent leur accord sur la modification du financement à mobiliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à :

- Contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les emprunts pour un montant global de 2 152 718 € ;
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

# Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## **I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### **2. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

#### **C. Clôtures administratives et comptables**

##### **a. Divers groupes**

La Présidente propose aux membres du Bureau du Conseil d'administration les clôtures administratives et comptables des travaux de construction de diverses opérations (Cf. tableau).

##### **Décision**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent les clôtures administratives et comptables des travaux de construction de ces opérations et actent le montant total des fonds propres affectés à celles-ci.

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

### 4. CESSIONS

#### a. Joué-lès-Tours « Îlot Gratias » et « La Rabière 1 et 2 » - Cession foncière à Tours Métropole Val de Loire

Madame la Présidente expose:

#### Présentation

Dans le cadre des projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et conformément à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Tours Métropole Val de Loire, le réaménagement du quartier de « La Rabière » entraîne la recomposition des espaces publics et privés. Des accords d'échange et de cession de parcelles ont été conclus entre la ville de Joué-lès-Tours, Tours Métropole Val de Loire et Val Touraine Habitat, afin de rendre plus cohérents le domaine public et le domaine privé de Val Touraine Habitat. Des plans ont ainsi été établis résumant les cessions et échanges à effectuer.

Le programme de construction de logements locatifs sociaux de l'opération « Îlot Gratias » est terminé et les logements sont désormais occupés. Val Touraine Habitat propose de rétrocéder à Tours Métropole Val de Loire, la venelle piétonne reliant le futur corridor Picot au secteur de l'îlot Gratias, ainsi que les espaces du quartier de « La Rabière 1 et 2 » à Joué-lès-Tours.

Les emprises appartenant à Val Touraine Habitat ayant été définies et identifiées, il convient de les céder à Tours Métropole Val de Loire, suivant le tableau ci-dessous :

<b>Cession Val Touraine Habitat à Tours Métropole Val de Loire</b>		
Groupes	Parcelles Cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>
La Rabière 1 et 2	BH n° 980	2 464
	BH n° 1194p (anc.669)	3 400
	BH n° 671p	1 94
	BH n° 672p	125
	BH n° 678	62
Îlot Gratias	BH n° 1156	49
	BH n° 1164	28
	BH n° 1166	31
<b>TOTAL</b>		<b>6 353 m<sup>2</sup></b>

Cette rétrocession sera consentie à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire et les frais de géomètre seront pris en charge par Val Touraine Habitat.

### Présentation de la cession objet de la délibération

Il convient de signer l'acte de vente par Val Touraine Habitat au profit de Tours Métropole Val de Loire.

Le Bureau Métropolitain délibérera dans ce sens le 14 septembre 2026.

CESSION	Réf cadastre	Surface	Montant
Val Touraine Habitat à Tours Métropole Val de Loire	BH n°s 980, 1194p (anc.669), 671p, 672p, 678, 1156, 1164 et 1166	6 353 m <sup>2</sup> environ	Euro symbolique

### Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent ces cessions, aux conditions sus indiquées et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à signer l'acte de cession au profit de Tours Métropole Val de Loire, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

### 4. CESSIONS

#### **b. Joué-lès-Tours « La Rabière 1 et 2 » - Échange foncier projets NPNRU**

Madame la Présidente expose :

#### **Présentation**

Dans le cadre des projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et conformément à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Tours Métropole Val de Loire, le réaménagement du quartier de « La Rabière » entraîne la recomposition des espaces publics et privés. Des accords d'échange de parcelles ont été conclus entre la ville de Joué-lès-Tours, Tours Métropole Val de Loire et Val Touraine Habitat, afin de rendre plus cohérents le domaine public et le domaine privé de Val Touraine Habitat. Des plans ont ainsi été établis résumant les cessions et échange à effectuer.

Val Touraine Habitat envisage d'échanger avec la commune de Joué-lès-Tours la parcelle cadastrée section BH n° 672 pour partie de 60 m<sup>2</sup> environ, en contrepartie la commune de Joué-lès-Tours envisage d'échanger avec Val Touraine Habitat la parcelle cadastrée section BH n° 670 pour partie de 240 m<sup>2</sup>.

.../...

## Situation foncière

L'échange portera sur les parcelles ci-dessous :

<b>Echange ville de Joué-lès-Tours à Val Touraine Habitat</b>	
Parcelle cadastrale	Surface en m <sup>2</sup>
BH n° 670p	240

<b>Echange Val Touraine Habitat à ville de Joué-lès-Tours</b>	
Parcelle cadastrale	Surface en m <sup>2</sup> environ
BH n° 672p	60

## Présentation de l'échange objet de la délibération

Il convient de signer l'acte d'échange entre la commune de Joué-lès-Tours et Val Touraine Habitat, La commune de Joué-lès-Tours délibérera dans ce sens le 06 juillet 2026.

Échangistes	Réf cadastre	Surface	Montant
Commune de Joué-lès-Tours à Val Touraine Habitat	BH n° 670p	240 m <sup>2</sup> environ	Sans soulte
Val Touraine Habitat à commune Joué-lès-Tours	BH n° 672p	60 m <sup>2</sup> environ	

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune de Joué-lès-Tours et les frais de géomètre seront pris en charge par Val Touraine Habitat.

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent cet échange, aux conditions sus indiquées et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à signer l'acte d'échange au profit de la commune de Joué-lès-Tours, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## **I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### **4. CESSIONS**

#### **c. L'Île-Bouchard « Habitat senior » - Cession foncière à la commune**

Madame la Présidente expose :

##### **Présentation**

Le programme de construction de 5 logements locatifs sociaux, du groupe « Habitat senior » situé sur la commune de L'Île-Bouchard, est terminé et les logements sont désormais occupés. Dans le cadre de cette opération, une convention tripartite entre la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, Val Touraine Habitat et la commune a été signée le 29 novembre 2019 afin de définir le principe de rétrocession par Val Touraine Habitat au profit de la commune de la voirie de desserte, des équipements communs (trottoir, éclairage, réseaux VRD, espaces verts) ainsi que du jardin partagé et son local créés.

Val Touraine Habitat est prêt à rétrocéder à la commune ces espaces communs avec servitudes, correspondants aux parcelles cadastrées section AE n°s 594 et 596, d'une superficie totale de 1115 m<sup>2</sup> environ, suivant document d'arpentage n° 519-A dressé par le Cabinet Lecreux-Sivigny-Duhard, géomètres-experts, le 16 avril 2025.

##### **Présentation de la cession objet de la délibération**

Il convient de signer l'acte de vente par Val Touraine Habitat au profit de la commune de L'Île-Bouchard.

.../...

Nom de l'Acquéreur	Réf cadastre	Surface	Montant
Commune de L'île-Bouchard	AE n°s 594 et 595	1 115 m <sup>2</sup> environ	euro symbolique

Cette rétrocession sera consentie moyennant le prix d'un euro, étant précisé que le vendeur dispense l'acquéreur de verser ladite somme.

Les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par Val Touraine Habitat.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent cette cession avec servitudes, aux conditions sus indiquées et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à signer l'acte de rétrocession à la commune, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

### 4. CESSIONS

#### d. L'Île-Bouchard « 14 rue de la Liberté » - Remise des constructions à la commune

Madame la Présidente expose :

##### Présentation

La commune de L'Île-Bouchard a consenti un bail emphytéotique sur l'opération « 14 rue de la Liberté », comprenant 2 logements individuels.

L'ensemble immobilier est édifié sur les parcelles cadastrées section AC n°s 358 et 355, d'une superficie d'environ 840 m<sup>2</sup> et comprend 1 type 2 et 1 type 4.

Le bail conclu le 31 décembre 1992 a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 1992, pour une durée de 34 ans, expirant le 30 juin 2026.

Conformément aux termes du bail et de son article « **Charges et conditions** » :

*« À l'expiration du bail, l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Indre-et-Loire, preneur, sera tenu de laisser et abandonner à la commune de L'Île-Bouchard, bailleur, toutes les constructions et amélioration qu'il aura faites sans pouvoir réclamer aucune indemnité ».*

Par courrier en date du 20 octobre 2025, Val Touraine Habitat a proposé la restitution des logements au profit de la commune au plus tard le 30 juin 2026. À la suite de cette proposition, plusieurs échanges ont été engagés avec la commune afin de préciser les modalités de cette restitution.

.../...

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, prennent note de la remise des constructions à la Commune.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

### 4. CESSIONS

#### **e. Saint-Ouen-Les-Vignes « Le Presbytère » - Remise des constructions à la commune**

Madame la Présidente expose :

#### **Présentation**

La commune de Saint-Ouen-Les-Vignes a consenti un bail emphytéotique sur l'opération « Le Presbytère », comprenant 2 logements.

Le terrain est cadastré section F n° 1 236, d'une superficie d'environ 151 m<sup>2</sup>. L'ensemble comprend : 1 type 3 et 1 type 4.

Le bail conclu le 30 juillet 1992 a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 1992, pour une durée de 34 ans, expirant le 30 juin 2026.

Conformément aux termes du bail et de son article « **Charges et conditions** » :

*« À l'expiration du bail, l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Indre-et-Loire, preneur, sera tenu de laisser et abandonner à la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes, bailleur, toutes les constructions et amélioration qu'il aura faites sans pouvoir réclamer aucune indemnité ».*

Par courrier en date du 20 octobre 2025, Val Touraine Habitat a proposé la restitution des logements au profit de la commune au plus tard le 30 juin 2026. À la suite de cette proposition, plusieurs échanges ont été engagés avec la commune afin de préciser les modalités de cette restitution.

.../...

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, prennent note de la remise des constructions à la Commune.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

### 4. CESSIONS

#### f. Truyes « Le Verger d'Or » - Remise de construction à la commune

La commune de Truyes a consenti un bail à construction à Val Touraine Habitat, sur un terrain situé au lieu-dit « Veaugaudet ».

Ce terrain, d'une superficie d'environ 6 278 m<sup>2</sup>, est cadastré section ZI n°687. Il y a été édifié une maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) comprenant 19 chambres.

Le bail conclu le 6 juin 1994 a pris effet, rétroactivement, le 1 juin 1994, pour une durée de 32 ans, est arrivé à son terme le 31 mai 2026.

Conformément aux termes du bail et de son article "**Charges et conditions**" :

9°) *A l'expiration du bail, l'Office Départemental d'HLM d'Indre-et-Loire preneur, sera tenu de laisser et abandonner à la commune de Truyes, toutes les constructions et améliorations qu'il aura faites, sans pouvoir réclamer aucune indemnité. La valeur résiduelle des locaux est fixée à 100 000 F.*

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, prennent note de la remise des constructions à la Commune et de la sortie de la MARPA « Le Verger d'Or » du patrimoine de Val Touraine Habitat depuis le 31 mai 2026.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## **I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### **5. LOCATION**

#### **α. Ambillou « Le Bourg 2 » - Prorogation du bail emphytéotique avec la commune**

Madame la Présidente expose :

##### **Présentation**

La commune d'Ambillou a consenti un bail emphytéotique sur l'immeuble situé au lieudit « Le Bourg » à compter du 1er septembre 1992 et expirant le 31 août 2026.

Le bâtiment, situé sur la parcelle cadastrée section AB n° 203, d'une superficie de 949 m<sup>2</sup>, comprend 6 logements locatifs sociaux répartis en 5 type 2 et 1 type 3.

Dans la perspective de cette échéance, Val Touraine Habitat et la commune se sont rapprochés afin d'envisager le rachat de ces 6 logements par Val Touraine Habitat.

Pour pouvoir mener correctement ces études, Val Touraine Habitat a proposé une prorogation du bail pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, aux mêmes conditions.

La commune doit se prononcer sur cette proposition.

Les frais d'acte seront pris en charge par Val Touraine Habitat.

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, donnent leur accord sur le projet et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à:

- Signer l'avenant au bail emphytéotique prenant fin le 31 août 2026, pour le proroger jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Prendre en charge tous les frais inhérents à cet acte (frais d'acte notariés, géomètre... ;
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

# Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

### 1. OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

#### A. Clôtures administratives et comptables

##### a. Divers groupes

La Présidente propose aux membres du Bureau du Conseil d'administration les clôtures administratives et comptables des travaux d'amélioration de diverses opérations (Cf. tableau).

##### Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent les clôtures administratives et comptables des travaux d'amélioration de ces opérations et actent le montant total des fonds propres affectés à celles-ci.

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## IV. DIRECTION FINANCIÈRE ET ACHATS

### 1. VENTES DE VÉHICULES

#### a. Proposition de cessions de véhicules et mise à la destruction

Madame la Présidente expose :

##### Présentation

VAL TOURAINE HABITAT propose de céder à titre gracieux à l'association SOLIDARAUTO, située « 11 bis rue Joseph Cugnot » à Joué-Lès-Tours, les véhicules suivants :

- CITROEN C3 immatriculée CD-293-GE, avril 2013, 195 271 km ;
- CITROEN C3 immatriculée 4819-YB-37, septembre 2008, 233 853 km ;

Ces véhicules présentent des frais de réparation qui excèdent le prix potentiel de vente.

Par ailleurs, VAL TOURAINE HABITAT propose de remettre pour destruction à la société Passenaud, située « 31 rue Baptiste Marcet » à Tours, le véhicule suivant :

- RENAULT CLIO immatriculée CE-783-ZX, mai 2012, 213 679 km ;

Ce véhicule est hors d'usage et présente de la moisissure importante dans l'habitacle.

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent ces cessions et cette destruction aux conditions sus indiquées.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales, M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## V. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE GESTION LOCATIVE ET PROXIMITÉ

### 1. CONVENTIONS

#### a. Appel à manifestation d'intérêt en inter bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB – Tours Métropole Val de Loire

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires, quatre bailleurs concernés sur le territoire de la Ville de Tours, Ligeris, Touraine Logement, Tours Métropole Habitat et Val Touraine Habitat se sont regroupés pour lancer un appel à manifestation d'intérêt interbailleurs et interquartiers afin de « prévenir et réduire les jets d'ordures par les fenêtres et dépôts d'encombrants sauvages ».

Trois quartiers ont été identifiés en lien avec la Ville de Tours : les Fontaines, Maryse Bastié et les Tourettes, sur lequel Val Touraine Habitat compte du patrimoine. Ils ont pour particularité d'accueillir chacun du patrimoine d'au moins deux bailleurs différents.

L'AMI est ouvert aux associations loi 1901, aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et aux sociétés coopératives et participatives (SCOP) ainsi qu'à toutes structures ou sociétés attachées à l'intérêt général. Il vise trois objectifs principaux :

- Comprendre les phénomènes liés au jet d'ordures par les fenêtres et aux dépôts sauvages, les pratiques quotidiennes et les usages et mésusages concernant la gestion des déchets et encombrants.
- Réduire de manière significative les comportements inappropriés et les incivilités liés aux déchets par une stratégie globale et des actions coordonnées.
- Tester et évaluer des solutions innovantes et reproductibles à grande échelle, en lien avec les dispositifs existants en s'appuyant sur le pouvoir d'agir des habitants, la prévention, la sensibilisation et les améliorations organisationnelles et techniques.

.../...

Le projet mis en œuvre doit se déployer en deux phases distinctes :

- Une première phase d'analyse : cette première étape sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic approfondi du phénomène et à la formulation de proposition d'actions concrètes.
- Une seconde phase de conception et mise en œuvre d'actions innovantes et expérimentales, qui auront été sélectionnées par les bailleurs et à leur déploiement sur le terrain, sur des secteurs test. Cette étape fera l'objet d'un nouveau financement.

Les solutions devront être reproductibles dans d'autres quartiers concernés par cette problématique.

A l'issue du processus de sélection, la structure retenue pourra bénéficier de cofinancements des quatre bailleurs pour la conduite de la phase 1. Les bailleurs ont retenu le projet du collectif d'entreprises Urbaya, Atypie (basées à Tours) et Scity dont l'expérience est plus solide, notamment en lien avec les bailleurs sociaux locaux et le logement.

Le montant maximum de financement global par les bailleurs est fixé à 20 000€.

La contribution de Val Touraine Habitat serait la suivante :

- Subvention de 5 000 euros maximum pour la conduite de la phase 1, au profit de la structure retenue à l'issue du processus inter bailleurs de sélection du projet.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent Monsieur Nicol, Directeur général à verser une subvention d'un montant maximal de 5 000 € à la structure porteuse (Urbaya) avec laquelle une convention sera signée.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Du 15 juin 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 15 juin 2026 à 16H15 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,  
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général  
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales  
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et  
Proximité  
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT

X

X

X

## V. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE GESTION LOCATIVE ET PROXIMITÉ

### 1. CONVENTIONS

#### **b. Soutien aux actions en QPV – cinéma en plein air à Tours « Les Tourettes »**

Madame la Présidente expose :

Val Touraine Habitat souhaite soutenir le déploiement d'actions et d'initiatives locales concourant au renforcement du lien social et participant à l'animation de ses territoires d'implantation, afin d'améliorer la qualité de service et la proximité avec les locataires. Dans le cadre de son engagement dans le contrat de ville de la métropole de Tours, Val Touraine Habitat souhaite porter une attention particulière aux actions conduites au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'association Courteline, à travers le centre social Gentiana, organise une séance de cinéma en plein air en juillet 2026 au sein du quartier prioritaire des Tourettes à Tours, sur lequel Val Touraine Habitat est implanté. Les habitants seront associés au choix du film diffusé. La date prévisionnelle de la séance est fixée au 23 juillet.

L'an dernier, la première édition du cinéma plein air avait réuni plus de 350 spectateurs au cœur du quartier.

Val Touraine Habitat propose de renouveler cette expérience et de cofinancer cette action en versant une subvention à l'association Courteline, permettant de couvrir une partie de la prestation de Ciné Off, sous réserve de la signature d'une convention.

La contribution de Val Touraine Habitat serait la suivante :

- Subvention de 1 000 euros au profit de l'association Courteline pour la réalisation d'une séance de cinéma plein air au sein du quartier des Tourettes.

## Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent Monsieur Nicol, Directeur général à verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Courteline.

---

POUR EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT